ARRÊTÉ n° 2023/03/581

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction générale

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Mohammed TOUHAMI, Conseiller Municipal spécifique, délégué aux sports ,à la vie associative, à la logistique
Abroge et remplace l'arrêté n° 2022/08/1887 du 30 août 2022

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

VU le procès verbal de l'installation du conseil municipal en date du 05 juillet 2020

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2022/08/1887 du 30 août 2022 est abrogé.

Article 2 : Monsieur Mohammed TOUHAMI, conseiller municipal spécifique est délégué aux sports, à la vie associative, à la logistique, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire .

Article 3 : Monsieur Mohammed TOUHAMI remplacera le maire dans la plénitude de ses fonctions dans les domaines énumérés à l'article précédent ; il signera tous les documents utiles concernant ces domaines.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 15 MARS 2023

Le maire,

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier